

Nous, enseignantes et enseignants, conseillères et conseillers principaux d'éducation, inspectrices et inspecteurs, personnels de direction, personnels médico-sociaux, psychologues, chercheuses et chercheurs, directrices et directeurs académiques, rectrices et recteurs, AESH, fonctionnaires de l'Etat et garants du bon fonctionnement du service public, souhaitons utiliser collectivement notre devoir d'alerte auprès de Mme La Ministre de l'éducation nationale concernant le projet d'instauration des groupes de niveau au collège.

Avant toute promulgation de dispositions à caractère légal ou réglementaire sur un projet qui est en réflexion et qui n'a pas encore été soumis au Conseil Supérieur de l'Education, d'après les éléments de communication qui ont été portés à notre connaissance, il nous apparaît naturel d'alerter sur les dangers que les dispositions envisagées font courir au bon fonctionnement du service public.

L'implémentation des groupes de niveau, qui seront pris en grande partie sur la marge de manœuvre des établissements scolaires, va supprimer toutes les approches spécifiques déjà existantes dans les établissements scolaires.

Pour les élèves à besoin, le regroupement, stigmatisant, d'élèves à difficultés cognitives et d'élèves en rupture avec les apprentissages, ne permettra pas d'activer les leviers de différenciation précédemment mis en place. Pour les autres, le « gonflement » des groupes à 30 élèves est déjà mal perçu par les familles. Du côté des enseignants, les groupes de niveau entérinent le déni de leur expertise pour créer, eux-mêmes, les réponses adaptées aux besoins spécifiques de leurs élèves. Cela traduit une forme de mépris vis-à-vis de ce qui est mis en place, de longue date dans les établissements scolaires. Pour le système éducatif pris dans son ensemble, les groupes de niveau sont la garantie d'une descente, encore plus en profondeur, vers le bas des classements internationaux.

Les groupes de niveau relèvent d'un dispositif simpliste qui ne permet pas d'apporter de réponse à un problème complexe. Ils risquent d'accentuer le caractère déjà inégalitaire de notre système éducatif. Ils viennent s'ajouter à la longue liste de prescriptions descendantes qui vont à l'encontre des recommandations de bonne gouvernance portées par la recherche universitaire et les organismes internationaux.